



NATO SUPPORT AGENCY
AGENCE OTAN DE SOUTIEN



PROCUREMENT DIRECTORATE
DIRECTION DES ACHATS

NATO SANS CLASSIFICATION

1^{er} juillet 2012

À QUI DE DROIT

OBJET : CREATION DE L'AGENCE OTAN DE SOUTIEN (NSPA) EN TANT QUE
SUCESSEUR DES AGENCES NAMSA / CEPMA / NAMA AU 1^{ER} JUILLET 2012

Madame, Monsieur,

1. Dans le cadre d'une réorganisation interne, le Conseil de l'Atlantique Nord a créé l'**Organisation OTAN de soutien** (la **NSPO**). Avec effet au 1^{er} juillet 2012, l'ensemble des droits et des obligations de l'Organisation OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSO), de l'Organisation de gestion des oléoducs en Centre-Europe (CEPMO) et de l'Organisation OTAN de gestion du transport aérien (NAMO) sont assumés par la NSPO et son organe exécutif, l'**Agence OTAN de soutien** (la **NSPA**).
2. Le ou les contrats conclus entre la NAMSA, la CEPMA ou la NAMA et votre entreprise continueront d'être exécutés par la NSPA, dans les mêmes conditions.
3. L'adresse postale du siège de la NSPA sera celle de l'ancienne NAMSA. Toutefois, les informations relatives aux contacts resteront celles indiquées dans le ou les contrats.
4. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec nous à l'adresse électronique suivante : robbert.smit@nspa.nato.int

(signé)
Patrick FESQUET
Directeur des achats de la NSPA